

# LE MESSAGEUR SYNDICAL

## Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

### POURQUOI

#### LA FÊTE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL

Depuis quelques années, dans toute la France, du dimanche qui précède l'Ascension au dimanche qui suit, on célèbre avec le plus d'éclat possible la Fête chrétienne du Travail.

A Paris, comme dans la plupart des grandes villes, cette fête se célèbre le jeudi de l'Ascension.

Pourquoi donc, me dites-vous, cette fête chrétienne du travail et pourquoi le jour de l'Ascension ou l'un des dimanches qui précède ou suit cette fête.

Tout d'abord parce que les socialistes et les communistes ont institué la fête du travail le 1<sup>er</sup> mai, fête vraiment révolutionnaire, où ouvriers et employés quittent le travail afin de chômer et se réunir pour, ensemble, fêter comme ils en ont l'habitude, par des meetings et une sortie en ville, drapeau rouge en tête, au chant de l'Internationale, manifestation à laquelle, nous catholiques, ne pouvions nous associer.

Sans vouloir, en instituant la fête chrétienne du travail, suivre les socialistes et les communistes, il était juste cependant que les travailleurs chrétiens aient aussi leur fête du travail.

Pour nous, la fête du travail a un tout autre caractère qu'une manifestation tumultueuse. Elle doit nous rappeler que le travail dans la paix et la fraternité évoque la doctrine qui proclame la haute dignité du travailleur, les droits de la famille, la légitimité de la propriété et de l'épargne. Elle nous rappelle aussi que si, avant le christianisme, les travailleurs étaient considérés comme des êtres inférieurs, il n'en est plus ainsi aujourd'hui et que nous ne voulons pas séparer notre qualité d'ouvrier et d'employé de celle de chrétien.

En deuxième lieu, la fête du travail a été instituée par nous, catholiques, pour commémorer l'Encyclique « Rerum Novarum » du grand pape des ouvriers Léon XIII, d'aujourd'hui, Encyclique qui rappela aux travailleurs comme aux patrons les devoirs de chacun, devoirs que nous nous proposons de rappeler dans un prochain numéro du « Messager ».

Voilà pourquoi, dans toute la France, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens célèbre la fête du travail, où tous les travailleurs catholiques se réunissent en cette journée.

La date en a été fixée au jour de l'Ascension parce que ce jour se rapproche en général le plus du 15 mai, jour anniversaire de la promulgation de l'Encyclique si populaire qui est la charte des travailleurs conscients, voulant travailler dans la justice et la charité.

G. P.

### Chez les Jeunes

#### A LA SUITE DE LEON XIII

C'est vous, mes chers amis de la J.S.C., qui m'avez indiqué le titre et le sujet de cet article.

« Nous voulons, m'avez-vous expliqué avec un juvénile entêtement, que vous montriez comment les Jeunes Syndicalistes Chrétiens, héritiers de la pensée du grand Pape des Ouvriers, réalisent cette pensée ; comment ils entraîneront à la suite de l'immortel auteur de Rerum Novarum tous les travailleurs qui croient encore à la Justice fondée sur la Fraternité. »

J'avais un autre article en tête. Mais vous êtes des « enbochards », et il m'a fallu vous céder...

Vous avez donc la conviction que c'est vous les vrais porteurs de la Lettre sur la Condition des Ouvriers !

Elle a 37 ans. Vous êtes nés d'hier à la vie syndicale. Mais ça ne fait rien ! C'est vous les « vrais », c'est vous les « purs ».

Après tout, pourquoi n'auriez-vous pas raison ?

Si vous n'avez pas cette idée qu'avant vous rien de sérieux n'a été tenté ; que c'est vous — et vous seuls — que la Classe Ouvrière et le Pays attendent pour

se relever et marcher vers le plus radieux des buts, vous ne seriez pas bons à grand-chose.

A 18 ans, il faut avoir cette illusion et cet espoir. On en revient à 40 — et même avant. Mais il est bon d'être allé jusque-là, si l'on veut faire quelque-chose plus tard.

Allez-y donc, mes bien chers amis. Je ne vous retiendrai point, mais vous pousserez plutôt en avant, et de toutes mes forces !

Vous arrivez d'ailleurs au bon moment. Les vieux ont chanté Léon XIII. Ils l'ont suivi, mais si tristement seuls. Ils ont pu démolir quelques sottises préjugés, enterrer quelques idées fossiles, raboter quelque peu de tortueux chemins. Cette rude besogne les a usés. A la génération toute neuve que vous formez de rejoindre au pas gymnastique le génial vieillard qui, de son regard d'aigle, avait fouillé d'un bout à l'autre notre siècle.

En marchant à sa suite, vous entraînez d'autres jeunes. Une équipe, d'abord, et puis un régiment, et puis toute une armée.

Les idées de l'illustre Pontife sont devenues presque classiques. Beaucoup de ceux qui les ont combattues ouvertement naguère (et les déforment hypocritement aujourd'hui) veulent les avoir inventées.

Mais Rerum Novarum, sortie du cep éternellement jeune de l'Eglise, c'est du bon vin nouveau... qu'on ne met pas dans de vieilles outres... Vous seuls pouvez le recueillir et généreusement le verser aux prolétaires assoiffés de Justice et de Vérité.

#### VOUS SEULS !

Parce que vous seuls avez l'élan, la conviction, la force.

Parce que nul ne peut vous soupçonner des calculs sordides, d'ambitions à la petite semaine, d'orgueil sénile.

Quand vous ouvrez les bras, c'est pour embrasser l'univers, attirer l'avenir, conquérir et garder les esprits et les cœurs.

Voilà ce qu'aiment les jeunes. C'est pour cela qu'ils vous suivront.

Marchez, belle jeunesse, vers la Cité que doit illuminer la Charité du Christ, dont Léon XIII, le 15 mai 1891, disait les splendides vertus avant de clôturer sa magistrale Lettre.

Marchez d'un pas allègre et sûr. Nous, les vieux, semblables aux poteaux indicateurs plantés aux carrefours de nos routes, nous vous montrerons le chemin.

Maurice GUÉRIN.

### RÉUNIONS DU MOIS

#### NANTES

Mardi 5 juin, à 20 heures, 6, rue de Bel-Air : Réunion du Conseil d'Administration de la Société de Secours mutuels.

Vendredi 20 juin, à 20 heures, 6, rue de Bel-Air : Réunion du Conseil du Syndicat des employés.

Mardi 12 juin, à 19 heures, 6, rue de Bel-Air : Réunion du bureau de l'Union régionale.

Dimanche 17 juin, à 9 h. 15, 6, rue de Bel-Air : Assemblée générale du Syndicat de la Métallurgie.

Dimanche 17 juin, à 10 heures, 6, rue de Bel-Air : Assemblée générale de l'Association interprofessionnelle.

Dimanche 24 juin, à 9 h. 30, 6, rue de Bel-Air : Réunion du Conseil de l'Union Régionale.

#### SAINT-NAZAIRE

Dimanche 3 juin : Commission de chômage.

Dimanche 10 juin : Commission de la Jeunesse ouvrière.

Dimanche 17 juin : Commission de propagande.

Dimanche 24 juin : Commission de la Mutualité et des Assurances sociales.

Lundi 11 juin, à 20 heures : Réunion du Conseil syndical du Syndicat des employés.

### FÊTE DU TRAVAIL

#### A PARIS

Dans la capitale, la fête chrétienne du travail prend de plus en plus une grande importance.

Cette année, la messe habituelle eut lieu en la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, sous la présidence de S. Em. le Cardinal Charost, archevêque de Rennes, qui prononça l'allocution.

Le soir, au Trocadéro, avait lieu, sous la présidence de M. Eugène Duthoit, doyen de la Faculté de droit de Lille, président de la Commission générale des Semaines sociales de France, la grande séance, au cours de laquelle il fit une allocution qui a été très écoutée et applaudie.

#### EN PROVINCE

Dans les chefs-lieux d'Unions régionales, départementales et même locales, la fête chrétienne du travail a été célébrée cette année avec beaucoup d'éclat, témoignant ainsi de l'importance donnée à cette fête de tous les travailleurs chrétiens français.

#### LA

### Fête Chrétienne du Travail

#### A NANTES

Cette année, la Fête Chrétienne du Travail a été célébrée avec plus de solennité par l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens. Toute la journée du 17 mai a été consacrée à commémorer le 37<sup>e</sup> anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum » du grand pape Léon XIII.

Le matin, messe en l'église Saint-Similien, paroisse des organisations syndicales nantaises, dite par M. le chanoine Cassard, curé de la paroisse.

M. le chanoine Lemoine, vicaire général, aumonier diocésain de l'A. C. J. F. et de la J. O. C., avait accepté de faire l'allocution.

Nous montrant tout d'abord Jésus ouvrier, travaillant avec saint Joseph, nous le donne comme modèle, puis nous parla de l'Encyclique « Rerum Novarum » de Léon XIII sur la condition des ouvriers et des enseignements de tous les Papes qui se succèdent depuis, montrant ainsi l'intérêt que l'Eglise prend au sort des travailleurs. Il termina en félicitant les Syndicats chrétiens d'avoir organisé la Fête Chrétienne du Travail et les engagea à continuer chaque année cette excellente tradition.

Durant toute la messe, un remarquable programme musical est exécuté par les jeunes chanteuses du Syndicat des Dames employées, sous la direction du maître de chapelle de Saint-Similien.

L'assistance y écouta le « Verbum Supernum », de J.-S. Bach, les cantiques à la Vierge : « Marie, ô douce Madone », de Saint-Requier ; « Vierge glorieuse », de Del Sartre, et s'unît toute entière dans le chant du « Credo » royal.

Après un petit déjeuner rue Talensac, auquel prirent part bon nombre de syndiqués dames et messieurs, une Assemblée générale extraordinaire réunissait tous les Membres des Conseils syndicaux de Nantes et Indret.

Au début de la séance, l'appel, par le secrétaire général de l'U. R. de l'O., fait connaître que les Syndicats des Employés, Ameublement, de la Métallurgie, des Cheminots, l'Association Interprofessionnelle, les Syndicats des Dames employées, de l'Habillement, de la Lingerie, des Ouvrières de l'Industrie étaient représentés, ainsi que le Syndicat professionnel d'Indret. Les groupes des P. T. T., dames et hommes, pris par leur service, s'étaient fait excuser.

Au cours de cette réunion, il fut question du service d'achats et plus particulièrement de l'immeuble syndical dont l'Union Nantaise est propriétaire depuis quelques semaines.

En terminant, le président, M. L. Buerne, rappela la grève soutenue par les camarades d'Halluin, rendant compte de ce qu'il a donné à ce jour la souscription faite en leur faveur, à Nantes et dans l'Union Régionale, et faisant à nouveau un pressant appel à la solidarité de tous.

A 14 heures, salle des Fêtes des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, séance récréative, précédée d'une conférence par M. Mathorel,

membre de l'Union d'études des catholiques sociaux.

#### CONFERENCE DE M. MATHOREL

M. Léon Buerne, président de l'Union Nantaise, après avoir ouvert la séance, remercié tous les syndiqués et leurs familles d'être si nombreux à la séance de l'après-midi, présente l'orateur en termes élogieux et comme ami de nos Syndicats chrétiens auxquels il s'intéresse.

M. Mathorel rappelle tout d'abord les corporations, puis après leur disparition, de la misère immergée des ouvriers, parla des premiers Syndicats fondés, de l'Encyclique célèbre du grand pape Léon XIII, laquelle rappelle à leurs devoirs les employeurs, ainsi que les ouvriers et employés. Il démontra enfin la nécessité qu'il y avait, pour la paix sociale, à ce que patrons, ouvriers et employés se rencontrent dans des commissions mixtes où les intérêts des parties représentées seront discutés.

En terminant, il dit la nécessité du syndicalisme chrétien et fait appel à tous pour adhérer à des Syndicats épris de justice et de charité chrétiennes.

Après les applaudissements, qui n'ont pas été éparpillés à l'orateur, M. Léon Buerne remercia au nom de tous.

C'est alors que commença la partie récréative. D'abord les intermèdes qui ont attirés non seulement l'attention et les rires de l'assistance, mais aussi des applaudissements nourris.

Après une quête faite pour les frais d'organisation et les camarades grévistes d'Halluin, la séance s'est terminée par un vau-deville en un acte : « Mme Bigarot n'y tient pas », de G. Docquin et F. Cresson, fort bien interprété par MM. Sauvaget, Gerin, Godin, Corsion, Mlles Sauvaget et Rabu, qui ont été récompensés par les applaudissements prolongés de l'assistance.

Le piano était tenu par Mme Buerne-Buerne, toujours prête à rendre service quand elle le peut, aussi sommes-nous heureux de pouvoir lui adresser, ainsi qu'à tous les artistes qui ont participé au succès de la soirée récréative nos plus sincères remerciements. Du reste, des bouquets, bien mérités, ont-ils été offerts à Mme Buerne-Buerne, ainsi qu'à Mlles Sauvaget et Rabu.

Un somme, excellente journée dont tous ceux qui y ont pris part ont emporté le meilleur souvenir.

G. P.

### L'impérieuse consigne

Agir ! Agir pour se former. Agir pour propager nos idées et former les autres. Agir pour recruter. Agir pour conserver.

Voilà l'impérieuse consigne qui doit être toujours présente à notre esprit.

Tous, du plus humble des syndiqués, du dernier venu, au chef, au vétérans, tous tant que nous sommes, nous devons agir, nous devons appliquer cette impérieuse consigne.

Comment ? En lisant attentivement le journal syndical et en le faisant lire dans le but de gagner à notre cause ceux qui trop nombreux et simplement par ignorance restent en dehors de notre mouvement.

C'est de l'action cela ! En assistant régulièrement aux réunions syndicales où chacun peut et doit apporter sa part de connaissances pour en faire profiter ses camarades.

C'est de l'action cela ! En faisant avec une patience inlassable le siège d'un camarade d'atelier, pour essayer de l'amener au syndicat, à cette grande famille professionnelle au sein de laquelle on se soutient et on lutte avec plus d'efficacité contre les difficultés inévitables de la vie.

C'est de l'action cela ! En offrant quelques-uns de ses loisirs pour créer et faire fonctionner les services sociaux que le syndicat doit constituer pour rendre service à ses adhérents et les attacher au groupement professionnel.

C'est de l'action cela !

Il y a bien d'autres moyens d'agir. Nous en reparlerons.

En attendant n'hésitez plus à obéir à l'impérieuse consigne : AGIR !!!

F. MERIC.

### Grève d'Halluin

Le numéro de mai du « Messager Syndical » a fait un pressant appel à la solidarité de tous en faveur de nos camarades d'Halluin, privés de leur travail par suite de grève injustifiée. Nous avons donné quelques notes sur ce conflit et nous venons tout d'abord donner la liste de ceux qui ont répondu à notre appel que nous remercions de tout cœur et continuer notre appel, car la grève n'est pas terminée et nous avons plus de 500 des nôtres, avec leurs familles, à soutenir.

Nous comptons donc sur ceux qui n'ont pu nous remettre leur souscription, les en remerciant à l'avance.

Nous nous empresserons de faire remettre à qui de droit tous les dons reçus.

#### 1<sup>re</sup> Liste de Souscription

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie de Nantes, 200 fr.; Léon Buerne, 100 fr.; Paul Foulon, 50 fr.; Reminières, 20 fr.; Oheix, 5 fr.; Duhamel, 10 fr.; Mlle Le Noan, 10 fr.; Quête au Syndicat des dames, 158 fr.; Olivaud, 20 fr.; Maurice Bureau, 20 fr.; Quête soir des élections, 138 fr.; Quête à la Société de Secours mutuels des Travailleurs chrétiens, 92 fr.; Veillet, 50 fr.; Société Paul Tirot et C<sup>ie</sup>, 50 fr.; Billot, 20 fr.; Jacob, 10 fr.; Joseph Thoby, 5 fr.; Delauney, 10 fr.; Ricordel, 5 fr.; Relliet, 10 fr.; Renelleau, 5 fr.; Anonyme, 10 fr.; Regereau, 5 fr.; Anonyme, 5 fr.; Girault, 10 fr.; Ory, 5 fr.; Eugène Foulon, 5 fr.; Collet, 5 fr.; Castel, 5 fr.; Praud, 5 fr.; Guillou, 5 fr.; Charles Simon, 5 fr.; Gamelin, 2 fr.; Beduchaud, 5 fr.; Les-turgeon, 5 fr.; Degraud, 5 fr.; Riou, 5 fr.; Le Nugol, 5 fr.; Dozol, 5 fr.; Baconnais, 10 fr.; Pellier, 5 fr.; Jaulien, 5 fr.; Richard, 5 fr.; Clergeau, 5 fr.; Baconnet, 5 fr.; Nassisvet, 10 fr.; Foudray, 10 fr.; G. Lucas, 5 fr.; Aguesse, 5 fr.; Fretet, 5 fr.; Magimel, 10 fr.; Jaulien, 5 fr.; Anonyme, 1 fr.; Bouron, 5 fr.; Viau, 2 fr.; Anonyme, 1 fr.; Souscription recueillie par M. Antoine, 200 fr.; Maison Decré, 50 fr.; Syndicat des dames, Niort, 20 fr.; Syndicat de Saumur, Saint-Hilaire-Saint-Florent, 100 fr.; Syndicat de La Roche-sur-Yon, 25 fr.; Syndicat de Trignac, 75 fr.; G. Pressensé, 10 fr.; Syndicat d'Indret, 206 fr.; Anonyme, 4 fr.; Syndicat de l'Ameublement, 20 fr.; Quête à la Fête du Travail, 50 fr.; Syndicat de l'Aiguille, section Habillement, 50 fr. — Total : 1.999 fr.

Souscription reçues à l'Echo de la Loire

« Echo de la Loire », 250 fr.; Anonyme, 50 fr.; Anonyme, 100 fr.; Une jeune fille, pour ses sœurs travailleuses, 20 fr.; Mme veuve A. C. 20 fr.; A. de Boisfosse, 50 fr.; Un vieux lecteur, 10 fr.; Anonyme, 200 fr.; Un électeur de M. Lecour-Grandmaison, 20 fr.; G. L., 30 fr.; Anonyme, 50 fr.; Un démocrate chrétien, 50 fr.; Anonyme, 15 fr.; Un syndiqué, 20 fr.; Un électeur de M. Sibille, 20 fr.; Pour la liberté par le droit, 40 fr.; Anonyme, 10 fr.; Pour la liberté, 10 fr.; Commandant Levesque, 20 fr.; M. D., Nantes, 5 fr.; F. B., 10 fr.; Anonyme 50 fr.; Anonyme, 50 fr.; Anonyme, 10 fr.; Héraudeau, 20 fr.; D' X., 10 fr.; G. Thubé, 50 fr.; Une petite lectrice, 10 fr.; Etablissements Casserain, 500 fr.; Un prêtre, 10 fr.; J. D. R., 107 fr.; M. G., 50 fr.; E. D., 5 fr.; Maison Lemoine, 50 fr.; Anonyme de Bretagne, 500 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme, 50 fr. — Total : 2.492 fr. Total général : 4.491 fr.

### Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet, Paris

### CONGRÈS CONFÉDÉRAL

des 27 et 28 mai 1928

Le Congrès annuel de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens s'est tenu, comme d'habitude, à Paris, 5, rue

Cadet, les 27 et 28 mai. Il a été précédé, le 26, des Congrès de différentes Fédérations de métiers.

Ce Congrès a été particulièrement important par le grand nombre de délégués venus de tous les points de la France, par les questions importantes qui y furent traitées et aussi par la présence de délégués de Belgique et de Hollande.

Le temps nous manquant pour en donner le compte rendu — ce que nous ferons dans le prochain « Messager » — nous allons nous contenter, pour aujourd'hui, d'indiquer les principales questions qui y furent traitées.

Tout d'abord, le dimanche matin, rapport moral, par J. Zirnheld, président de la C. F. T. C., et rapport financier, par Maugars, trésorier.

Dans l'après-midi, Poinboeuf, secrétaire général de la Fédération française d'Employés catholiques, présenta un rapport très important sur : « L'obligation légale des allocations familiales », proposition élaborée par la Commission de législation de la C. F. T. C.

Le lundi matin, c'est M. Paul Devinat, directeur de l'Institut international d'organisation scientifique du travail, qui fit un exposé très clair et très détaillé sur : « Les travailleurs et l'organisation méthodique des entreprises ».

L'après-midi, « Le programme de réalisations législatives », résumant les principales revendications du syndicalisme chrétien fut présenté par Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., puis un échange de vues et directives eurent lieu au sujet de « L'application des Assurances sociales ».

Enfin le Congrès a pris fin à 18 heures, après une émouvante et chaude allocution du président, Jules Zirnheld.

### Union Nantaise

#### DES Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

### SEMAINE ANGLAISE

dans le Commerce de détail

Il y a quelques années, s'était fait jour, à Nantes, l'idée de la semaine anglaise dans le commerce de détail. Certaines difficultés s'étant présentées, nous avions dû momentanément en abandonner l'idée.

Aujourd'hui, bon nombre d'employés, dames et messieurs, ayant demandé que la question fut reprise, nous allons nous en occuper à nouveau.

Sans préjuger des réponses et des résultats que nous pourrions obtenir, nous allons nous mettre à l'œuvre, mais il nous faut non seulement le concours de tous nos syndiqués, mais aussi que tous fassent de la propagande autour d'eux pour en propager l'idée.

C'est une des conditions de réussite, aussi nous demandons et comptons sur le concours de tous, et nous en reparlerons.

### Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Dimanche 29 Mai 1928

Le 29 mai, à 9 h. 30, se réunissent, 6, rue de Bel-Air, en plus grand nombre que d'habitude, les membres du Syndicat des Employés.

Les questions qui y furent traitées, les rapports présentés étant trop importants pour les passer sous silence, et la place nous manquant cette fois pour en donner le compte rendu, le prochain « Messager » en reparlera.

La conciliation est une belle chose quand elle consiste à rapprocher des solutions justes deux personnes qui en étaient éloignées. Mais ce n'est point d'ordinaire ainsi qu'on la pratique. Elle a plutôt l'air de consister à faire céder ceux qui sont sages au profit de ceux qui ne le sont pas.

(Documentation Catholique.)

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

Permanence : 16 bis, rue Talensac

La Vie Syndicale

PETITS GRAINS DE POUSSIÈRE

Ils flottent vaguement un peu partout, sans qu'on fasse attention à eux, les petits grains de poussière.

Ils n'ont pas le jour, mais lui enlèvent un peu de sa limpidité.

Ils ne détériorent pas les meubles ou l'étoffe sur lesquels ils se posent silencieusement, mais ils ternissent leur éclat et permettent aux insectes de se dissimuler et de pénétrer dans le meuble ou dans l'étoffe.

Petite et imperceptible poussière, n'est-ce pas l'image de ces petits et imperceptibles défauts qui flottent silencieusement autour du caractère — auxquels on ne prend pas garde — qui se cachent dans ses replis et, petit à petit, le rendent moins bon, moins attrayant, moins facile à supporter, moins agréable.

Voyez s'agiter et tourbillonner autour de vous ces mille et mille formes un peu vagues, comme s'agitent et tourbillonnent dans un rayon de soleil ces mille atomes si légers qu'un souffle les dissiperait — formes ondulantes qui cherchent à s'insinuer et à se reposer en vous. Elles s'appellent : petites minutes de paresse, petites lachetés dans le devoir, petites impolitesses, petites insouciances, petites légèretés, petites inattentions, petites manières sans-gêne, petits oublis, petites négligences dans la toilette et dans la tenue, petites susceptibilités, petites habitudes de moquerie superficielle, petites lambaneries, petites curiosités.

Ce n'est presque rien, tout cela même a, par moment, un certain côté gracieux, et cependant qui de nous, vivant avec ceux qui ne savent pas chasser ces importuns, ne s'est pas senti plus ou moins mal à l'aise, un peu mécontent, un peu blessé ou attristé ?

Oh ! celles que j'aime, syndiquées, mes sœurs, comme je les voudrais parfaites, et comme ces menues imperfections les déparent !

En marge du Cercle d'études

Le Cercle d'études du 6 mai a été remplacé par une visite de certaines parties de Nantes, sous la direction de l'éminent archéologue M. le docteur Halgan, à la demande de M. Mathorel, dont le concours nous est toujours si généreusement acquis.

Cette fois-ci, nous apprenions à mieux connaître notre cathédrale Saint-Pierre, toute bâtie dans le style du XV<sup>e</sup> siècle, quoique en trois étapes bien différentes : de 1434 à 1500, de 1610 à 1680 et de 1838 à 1891. A l'intérieur du portail, une vieille inscription nous fait savoir qu'en 1434, à my-avril du « portal » de cette église fut la première pierre assise en présence de l'évêque Jean de Malestroit, et de Jean V duc de Bretagne, lesquels ont leurs statues sur les premiers piliers.

Notons les proportions de l'église : 102 mètres de long, 32 mètres de large et 37 mètres de hauteur, 4 mètres de plus que Notre-Dame de Paris. Notre aimable cicerone nous fait admirer la galerie en triforium, si élégante dentelle de pierre ; il signale dans le baptistère l'emplacement de l'ancienne paroisse Saint-Jean avec le tableau de l'assassinat de saint Gohard, massacré à l'autel par les Normands, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, embellie par Mgr Duvoisin, le cénotaphe de Lamoricière et fait l'historique du magnifique tombeau des Carmes.

Les portails de la cathédrale sont sous les vocables du Père Eternel, de saint Pierre, de saint Paul, de saint Yves et de saint Donatien et de saint Rogatien.

Les réparations actuelles vont mettre à jour, à côté du calvaire, une chaire extérieure qui avait été murée. Autour de l'église, il y avait un cimetière. Une pierre carrée, munie d'un anneau placée sur un trottoir marque l'emplacement du puits de ce cimetière.

Nous avons ensuite vu la maison du chapitre, celle du scholasticat, et celle où la duchesse de Berry se cacha derrière une plaque de cheminée, et fut trahie par Deutz.

Ensuite, nous avons contempné quelques démolitions de ce que fut l'église Saint-Laurent. Dans cette église fut enterré Mathelin Rodier et baptisée Sophie Trébuchet, mère de Victor Hugo.

Nous allons continuer et admirer l'archidiaconat de la Mée, nommée Psalette et véritable bijou d'architecture, lorsque l'orage qui menaçait depuis longtemps nous força de chercher un abri à la cathédrale.

Je me fais l'interprète de toutes pour remercier de tout cœur MM. Mathorel et Halgan de cette intéressante étude qu'ils ont bien voulu nous faire faire à travers les vieux Nantes. Nous leur en gardons un très reconnaissant souvenir.

La Bibliothèque

Notre conférence au profit de la bibliothèque, malgré l'époque tardive à laquelle nous avons dû la donner, a eu un véritable succès et cela grâce au concours de toutes. C'est bien une des douceurs de l'amitié de sentir la collaboration sympathique, qui a uni à cette occasion tous les membres du groupement.

Le R. P. de Forgues, qui avait bien voulu accepter de présider cette conférence, résume en quelques mots précis, les ouvrages publiés par son Frère le Dominicain et le R. P. Noble, après avoir rappelé le but de sa conférence, en vient aussitôt à son sujet : « L'amitié d'après le P. Lacordaire ».

Il nous donne une étude très haute de ce que le mot d'amitié peut prendre de significations diverses, suivant la tournure de conscience avec laquelle on le regarde et l'apprécie. C'est de l'amitié vertueuse et surnaturelle qu'il sera sujet et pour être précis le titre de cette conférence devrait ainsi se formuler : « De l'amitié en Jésus-Christ, par le P. Lacordaire ».

L'amitié, disait celui-ci, est une rare et divine chose, la plus belle des récompenses visibles attachées à la vertu. L'amitié, écrivait-il encore, n'est-elle pas le don complet de soi-même et quand Jésus-Christ est devenu nous-mêmes, pouvons-nous réellement nous donner, sans donner celui qui n'est plus qu'un avec nous.

Pour le P. Lacordaire, la pureté de cœur est la garantie de cette liberté d'âme nécessaire à l'amitié, c'est pour lui un fait d'expérience ; ce qui fait naître l'amitié, c'est la rencontre de la beauté spirituelle ; l'amitié est le plus parfait des sentiments de l'homme, parce qu'il est le plus libre, le plus pur, le plus profond, libre dans sa naissance, elle le demeure dans son cours ; c'est l'accord de deux existences, libres de se séparer et ne se séparant jamais. L'âge ne saurait affaiblir un tel commerce, car l'âme n'a pas d'âge et même par un privilège admirable, le temps confirme l'amitié.

C'est à regret que je dois arrêter ces citations, la place dans cet hospitalier journal étant malgré tout limitée, car tout, dans cette conférence, demande à être relu pour en jouir parfaitement, chaque mot ayant un sens profond.

Ce fut dans les cloîtres dominicains que le cœur de Lacordaire se dilata pleinement en se donnant à ses frères. Chalais, nid d'aigles des Alpes, fut la patrie préférée de ses amitiés ; c'est une solitude si belle, si pure, écrit-il. Avec le R. P. Noble, laissons le P. Lacordaire sur la montagne où règne l'esprit que ses formules lacordairiennes aident à purifier, à ennobler, à sanctifier toutes nos affections.

Le R. P. de Forgues remercie le conférencier de toute la joie qu'il vient de procurer à son attentif auditoire, puis, au nom de ses enfants du groupement, il adresse un merci chaleureux à tous nos chefs de maisons, MM. Champigny, Ganuchaud, Decré, Haudebourg, Poupard, Brunner, etc., qui, répondant à notre appel, sont venus en personne nous donner un témoignage inoubliable du profond intérêt qu'ils portent à notre bien matériel et moral.

N. B. — Si quelques-unes étaient désireuses de lire en entier la conférence du R. P. Noble, vos bibliothécaires sont heureuses de pouvoir en mettre une copie à votre disposition.

Maisons de vacances

Pour cette année : Le Cormier-Saint-Jean-de-Monts-Pornichet-Vannes-Pont-Château-Varades-Dennée (Maine-et-Loire), maison syndicale de nos sœurs angevines. « Le jardin des fleurs », à Bar-sur-Aube, jolie petite ville sise dans une vallée qui en rend le séjour des plus agréables. Enfin, Béthanie, Pellevoisin (Indre), maison de repos pour employées et ouvrières, ouverte toute l'année, où la Mère de Miséricorde sourit au délassement des travailleuses.

Une personne seule, habitant à Saint-Etienne-de-Corcoué, une maison confortable, près de l'église, offre de prendre 5 à 6 jeunes filles dans des conditions douces, à partir de juin, et au besoin toute l'année.

Pour tous renseignements, s'adresser à la permanence.

Famille Syndicale

MARIAGES

Le 31 mai, en l'église Saint-Similien, à 11 heures, aura lieu le mariage de Mlle Marie Leclercq avec M. Georges Doudard.

Le 2 juillet, en l'église Saint-Pierre, aura lieu le mariage de Mlle Marguerite Chiquet avec M. Maurice Gratas.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

DECES

Nous apprenons la mort de M. Lemaître, oncle de Mlle André, présidente du Groupe des Jeunes, et de M. Pierre Cizeau, neveu de notre dévouée permanence.

A nos amis et à leurs familles éprouvées, nous adressons l'expression de notre vive sympathie et l'assurance de nos prières.

Section Saint-Paul

Le 28 avril, la Section Saint-Paul donnait une soirée récréative au profit de la caisse des œuvres.

Nous avons eu le plaisir d'entendre M.

Mathorel dans une intéressante causerie sur la condition des travailleurs, l'Encyclique « Rerum Novarum » et la formation de l'esprit social de la femme.

Cet exposé si pratique fut beaucoup apprécié par nos nombreux auditeurs et nous sommes très reconnaissants à M. Mathorel de l'intérêt qu'il porte toujours à nos organisations syndicales.

Ensuite les jeunes filles de la Section ont interprété avec beaucoup de gaieté une pièce sociale, tout à fait d'actualité : « Le Charme ».

Elles y remportèrent du reste un très beau succès.

En résumé, cette séance fut très réussie et nous ne saurions trop remercier toutes les personnes qui ont contribué d'une façon quelconque à ce beau résultat.

Nous ne saurions trop rappeler à ce sujet l'intérêt de nos cours (coupe, mode, français, sténo-dactylo), pour toutes les jeunes filles habitant Pont-Rousseau-Rezé et le quartier Saint-Jacques et qui ne peuvent venir à Nantes le soir.

Syndicat des Ouvrières de l'Industrie

16 bis, rue Talensac — Téléph. 134.09

Nous pensons faire plaisir à nos compagnes de l'Industrie en leur faisant connaître le très intéressant rapport sur les « Assurances Sociales » présenté par Mlle Beckmans, présidente de l'Union Centrale, au dernier Congrès de l'Abbaye.

CONGRÈS DE L'ABBAYE 1928

Les Assurances Sociales

La question des Assurances Sociales s'est imposée dans notre pays après la grande guerre. D'abord parce que dans nos provinces recouvrées les Alsaciens-Lorrains en jouissaient ; nous ne pouvions pas les priver de ce bénéfice. D'autre part, il était raisonnable de vouloir doter tous les travailleurs en France des mêmes avantages.

Dès l'apparition du premier projet, les Assurances Sociales eurent des adeptes et des adversaires.

— Pour nous, syndiquées de l'Abbaye, nous approuvons nettement l'idée de cette institution destinée à procurer aux salariés une sécurité indispensable, et qui, en même temps, conservera toute leur dignité, puisqu'ils devront apporter eux-mêmes une contribution.

Le premier projet de loi a été déposé sur le bureau de la Chambre en 1921, au nom de M. Millerand, alors Président de la République.

En 1922, il fut inscrit à l'ordre du jour de la session du Conseil Supérieur du Travail. M. Tessier, membre de la Commission permanente, désigné comme rapporteur, fit sur la question un rapport tout à fait remarquable, dont j'extrais seulement cette phrase entre bien d'autres : « Doter la France d'un système rationnel d'assurances sociales, ce serait, en effet, réaliser un projet dont bénéficierait la vie familiale, la santé publique et même la production nationale. »

En 1924, la Chambre, à la fin de sa législature, vota la loi sur les Assurances Sociales, avec les modifications proposées par M. Grinda, qui avait été désigné comme rapporteur.

Depuis cette époque, elle a été soumise à la Commission de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance du Sénat ; M. le docteur Chauveau, président de cette Commission, a été nommé rapporteur ; il a présenté au moins quatre rapports.

Enfin, le 7 juillet 1927, le Sénat vota le projet de loi sur les Assurances Sociales d'après le dernier de ces rapports.

Actuellement, le projet est retourné à la Chambre, et nous espérons que la fin de cette législature, quoique bien proche, en verra l'adoption définitive.

Nous allons rapidement voir :

- 1° Quels sont les bénéficiaires des Assurances Sociales ;
- 2° Comment sont constituées les ressources ;
- 3° Quels risques sont couverts ;
- 4° Quelles indications sur les caisses.

BENEFICIAIRES DES ASSURANCES SOCIALES

Sont affiliés obligatoirement tous les salariés des deux sexes dont la rémunération totale annuelle, quelle qu'en soit la nature, à l'exclusion des allocations familiales, ne dépasse pas 18.000 francs. Le chiffre limité est augmenté de 2.000 francs par enfant, à partir du deuxième à la charge de l'assuré (par charge de famille on entend les enfants de plus de six semaines et de moins de 16 ans non salariés). Le chiffre limité est diminué de 3.000 francs pour les salariés sans enfants à charge.

L'affiliation s'effectue obligatoirement par la déclaration de l'employeur, qui doit faire cette déclaration dans le délai de huitaine qui suit l'embauchage.

Les salariés étrangers ayant leur résidence réelle et permanente en France sont assurés comme les salariés français, mais ils ne bénéficient par des allocations et

fractions de pensions imputables sur les fonds de majoration et de solidarité. (Prévu des assurés facultatifs).

CONSTITUTION DES RESSOURCES

Les ressources des Assurances Sociales sont constituées, en dehors des contributions de l'Etat, par un versement de 10 % sur les salaires, lequel doit être effectué par le patron.

Sur ces 10 %, 5 sont à la charge du patron, les 5 autres sont à la charge du salarié. Le versement s'effectue par précompte, c'est-à-dire que les 5 % à la charge de l'assuré sont retenus sur sa paye.

Aux versements obligatoires (5 % sur le salaire), les salariés ou leurs employeurs peuvent ajouter, sans limitation de valeur, des versements facultatifs qui donnent droit à des avantages supplémentaires.

RISQUES COUVERTS

Quatre risques sont couverts : maladie, invalidité prématurée, vieillesse, décès.

Il est également prévu des indemnités pour participation aux charges de famille, maternité, chômage.

Maladie. — Après avoir cotisé un certain temps, l'assuré malade a droit aux prestations suivantes :

- 80 à 85 % pour soins médicaux et chirurgicaux ;
- 85 % pour les fournitures pharmaceutiques.

(L'assuré devra donc participer entre 15 et 20 % aux frais médicaux et pour 15 % aux frais pharmaceutiques).

Le conjoint de l'assuré et les enfants de moins de 16 ans ont droit également aux prestations.

L'assuré doit se rendre chez le docteur pour les consultations ; il a alors le libre choix du médecin et du pharmacien.

Lorsque l'assuré ne peut se déplacer en raison de son état, il doit s'adresser au médecin de la commune où il réside ou à défaut au médecin de la commune voisine.

Au cas où l'assuré désire faire appel à un autre praticien demandant des honoraires supérieurs à ceux des tarifs locaux, le supplément de frais est laissé à la charge de l'assuré.

Si l'assuré malade ne peut, après attestation médicale, continuer ou reprendre son travail, il a droit, à partir du sixième jour qui suit le début de la maladie ou de l'accident et jusqu'à guérison complète ou jusqu'à l'expiration des six mois prévus, à une indemnité par jour ouvrable égale au demi-salaire quotidien.

Le contrôle du fonctionnement des soins médicaux et des allocations sera fait par les caisses ; mais pour les services techniques, le syndicat exercera le contrôle.

Invalidité prématurée. — Après six mois de maladie ou en cas d'accident, l'assuré qui reste encore atteint, suivant attestation médicale, d'une affection ou d'une infirmité réduisant au moins des deux tiers sa capacité de travail a droit, d'abord à titre provisoire, puis, s'il y a lieu, à titre définitif, à une pension d'invalidité.

La pension est fixée à titre provisoire pour une durée de cinq années.

Pendant cette période, l'assuré a droit aux soins médicaux et aux frais pharmaceutiques prévus pour la maladie.

A l'expiration de la période provisoire de cinq années et après expertise médicale, la pension est consolidée. Toutefois, après un nouveau délai de cinq ans, le pensionné devra, sur la demande de la caisse, se soumettre à une dernière expertise médicale.

Vieillesse. — L'assurance vieillesse garantit une pension de retraite au salarié qui a atteint l'âge de 60 ans. L'assuré peut ajourner jusqu'à 65 ans la liquidation de sa pension. Pour les assurés de la période transitoire, un délai minimum de cinq ans de versements est exigé pour ouvrir le droit à la pension de retraite sans toutefois que l'entrée en jouissance puisse être retardée au-delà de 65 ans.

Pour les assurés pouvant justifier à l'âge de 60 à 65 ans d'au moins 30 années entières de versements, la pension ne sera pas inférieure à 40 % du salaire moyen annuel résultant des cotisations obligatoires payées chaque année depuis l'âge de 16 ans.

Pour les assurés de la période transitoire, la pension sera calculée d'après le nombre des années de versements, sans que le chiffre puisse être inférieur à 600 francs.

Décès. — L'assurance décès garantit aux ayant-droits de l'assuré (c'est-à-dire au conjoint survivant ou aux descendants ou à leur défaut aux ascendants qui étaient au jour du décès à la charge de l'assuré) un capital fixé à 20 % de son salaire annuel moyen.

Ce capital ne sera pas inférieur à 1.000 francs lorsqu'il s'agit d'un assuré qui a régulièrement effectué les versements annuels. Toutefois, ce capital ne pourra dépasser les 2/3 du salaire moyen annuel du décédé.

Pour ouvrir le droit à l'assurance-décès, l'assuré doit, depuis la mise en vigueur de la loi, compter au moins une année de versements.

Charges de famille. — Sont considérés comme charges de famille les enfants de plus de six semaines et de moins de seize ans non salariés.

Nous avons vu tout à l'heure que l'assurance « Maladie » accorde les soins médicaux et pharmaceutiques à la femme et aux enfants de l'assuré.

La loi des Assurances Sociales concède

à la famille d'autres avantages ; je cite les principaux, par exemple :

1° L'indemnité journalière en cas de maladie est augmentée de 0 fr. 50 par enfants ;

2° Si le père touche une pension d'invalidité, cette pension sera majorée de 100 fr. par enfant ;

3° Le capital prévu à l'assurance-décès sera majoré de 100 fr. par an ;

4° Il est également prévu des pensions pour les orphelins.

Maternité. — Au cours de la grossesse et des six mois qui suivent l'accouchement, l'assuré ou la femme de l'assuré a droit aux soins médicaux ainsi qu'aux prestations pharmaceutiques dans les mêmes conditions indiquées pour la maladie, c'est-à-dire que l'assuré doit participer à 15 et 20 % des frais.

Six semaines avant l'accouchement et six semaines après, l'assuré jouit de plein droit d'une indemnité journalière, à la condition qu'elle cesse tout travail salarié durant cette période et qu'elle ait cotisé réglementairement.

L'assuré qui allaite son enfant a droit, durant la période d'allaitement, à une allocation mensuelle.

Si, par suite d'une incapacité physique ou de maladie le médecin constate qu'elle est dans l'impossibilité d'allaiter complètement son enfant, elle peut, si l'enfant est élevé chez elle, recevoir des bons de lait, dont la valeur n'excédera en aucun cas les 2/3 de la prime d'allaitement.

(Voir à ce sujet délégation Abbaye devant la Commission permanente du Conseil Supérieur en 1922.)

Chômage. — Une garantie contre le chômage est accordée à tout assuré obligatoire de nationalité française, se trouvant en état de chômage involontaire par manque de travail.

Elle lui assure, pour une durée maximum de 3 mois par période de 12 mois, le versement des cotisations réglementaires de 10 % du salaire, qui auraient été versées si son travail n'avait pas été interrompu. Cette garantie contre le chômage est très importante. En effet, il est dit par exemple que pour avoir droit aux prestations en nature et en argent, prévues pour la maladie, l'assuré devra avoir cotisé 60 jours durant les 3 mois antérieurs.

Un assuré qui tomberait malade après 2 mois ½ de chômage n'aurait pas droit aux secours prévus pour la maladie, si la garantie pour le chômage n'était pas intervenue pour le versement de ses cotisations réglementaires.

Remarque intéressante. — Les caisses de chômage annexées à un syndicat professionnel, pourront être autorisées à pratiquer le service de la garantie contre le chômage.

CAISSES D'ASSURANCES

La gestion des Assurances Sociales est confiée dans chaque département à une caisse départementale unique qui doit ouvrir un compte à tous les assurés non mutualistes et à des caisses primaires constituées dans le département.

Les caisses primaires ont pour objet ou la maladie, la maternité et le décès, ou la maladie et le décès, ou la maternité, ou, s'il y a lieu et seulement pour les caisses existantes six mois avant la mise en application de la loi, soit la vieillesse, soit la vieillesse et l'invalidité si elles groupent au moins 100.000 membres.

Les caisses primaires reçoivent de la caisse départementale, pour chacun de leurs adhérents, la portion cotisation affectée aux risques qu'elles sont autorisées à couvrir. La caisse départementale est responsable des opérations effectuées par les caisses primaires.

La caisse départementale rétrocède aux caisses primaires chargées du service des prestations une partie des remises de gestion qu'elle reçoit.

Les caisses devront ouvrir un compte spécial pour chaque risque.

Le principal rôle des caisses primaires consiste donc à : l'emploi des fonds, le versement des prestations ; elle s'occupe également des contrats à passer avec les groupements professionnels de praticiens.

Les caisses départementales peuvent se grouper en unions régionales et en une fédération nationale, notamment en vue de réaliser des œuvres d'intérêt commun, telles que l'organisation d'hygiène sociale, établissement de prévention et de cure, sanatorium, dispensaire, maisons de convalescence et de retraite.

Les caisses départementales et leurs unions, ainsi que les caisses primaires, jouissent de la personnalité civile.

Les syndicats, régulièrement constitués, peuvent fonder une caisse primaire pour les assurés adhérents à leurs syndicats et les membres de leur famille.

Toutes ces caisses fonctionnent sous la surveillance et le contrôle de l'Office national des Assurances Sociales indépendamment du contrôle de l'Etat.

Ce rapide exposé vous fera sans doute comprendre encore pourquoi avec la C. F. T. C., à laquelle nous sommes fières d'appartenir, nous poursuivons avec tant d'ardeur la réalisation d'une loi si juste en elle-même ; malgré des imperfections qui pourront être corrigées dans la suite, d'une loi nécessaire à l'équilibre économique de notre France.

VOU

Considérant l'incertitude matérielle où se

trouve en France la famille ouvrière, exposée aux aléas tels que la maladie, l'invalidité, le chômage, la vieillesse, etc.,

Considérant que la loi sur les Assurances Sociales apporterait au travailleur une certaine sécurité,

Les membres de l'Union Centrale, réunis en Congrès le 8 mars 1928, demandent instamment aux membres du Parlement de ne pas se séparer sans avoir voté la loi sur les Assurances Sociales.

Syndicat de l'Aiguille

6, rue de Bel-Air, Nantes

Secteur Habillement et Lingerie

CONVOCAION

Réunion générale des sections Habillement et Lingerie, le dimanche 24 juin, à 17 heures, siège social, 6, rue de Bel-Air. Conférence. Les syndiquées sont invitées à venir très nombreuses.

PROMENADE ANNUELLE

Le Syndicat de l'Aiguille aura sa promenade annuelle le 14 juillet. Elle aura lieu, cette année, à Clisson, au prix de 8 fr. 55 par personne.

Les personnes désireuses d'y participer sont priées de s'adresser chez Mlle Morand, 10, rue du Couëdic, ou chez Mlle Clémenceau, rue du Trépiéd.

FETE PATRONALE

La section de l'Habillement aura sa fête patronale le 26 juillet, jour de la fête de Sainte-Anne, en l'église Notre-Dame de Bon-Port. Messe à 7 heures ; allocation et chants.

Le dimanche 29 juillet, à 15 heures, clôture des réunions au siège social, 6, rue de Bel-Air. Lecture des rapports des secrétaire et trésorière ; chants syndicaux et distribution de gâteaux.

A l'issue de la séance de clôture, salut solennel, à 16 h. 1/2, chapelle du Martray, rue du Trépiéd.

La Secrétaire.

CONGRÈS de MAI 1928, à PARIS

Syndicat Professionnel des P. T. T.

Allocations Familiales

Depuis fort longtemps, les hommes ont trouvé un puissant intérêt à étudier l'histoire, pour y puiser les leçons du passé et s'inspirer des réflexions que leur suggérerait cette étude pour diriger leurs actions en connaissance de cause.

Nous aurions besoin également à l'époque de brusques transformations économiques et sociales où nous vivons, de scruter l'avenir et essayer d'y faire apparaître un peu plus de bien-être pour les familles nombreuses.

Aux classes plus ou moins aisées de la société, on peut montrer les avantages de la famille nombreuse, mais la masse des travailleurs dont nous faisons partie en voit surtout les inconvénients.

Elle voit des pères soucieux, des mères surmenées, des enfants chétifs et manquant du nécessaire. Parce que la société actuelle ne fait pas assez pour la famille nombreuse par rapport à ses charges, nous réclamons, nous, une aide plus efficace.

Il serait plus simple, assurément, de réduire la famille, et ce remède est malheureusement employé par le plus grand nombre de Français, mais à qui la faute ? Certains partent préchant ouvertement la famille restreinte et attribuent la misère de la famille nombreuse à l'égoïsme exploitateur des capitalistes. D'autres se concentrent dans leur égoïsme particulier et disent : Après nous le déluge !!!

TOUS LES TISSUS

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES

13 et 15, Rue du Calvaire

COSTUMES POUR HOMMES  
SUR MESURES

9, Rue Boileau, 9

BONNETERIE — CHEMISERIE — LINGERIE

CONFECTIONS  
POUR DAMES

lancer le calcul égoïste pour le premier enfant, mais il faut un véritable courage pour affronter les besoins et les peines tributaires de la famille nombreuse.

On a créé les primes à la natalité : c'est bien, mais qu'a-t-on fait pour ceux qui ont déjà 6, 7, 8 enfants ?

Pour ceux-là on a institué la médaille française ; c'est beau mais une aide matérielle aurait été plus appréciée et surtout plus efficace. Que nous importe qu'on nous chante la reconnaissance en parole ou en symbole quand l'ingratitude et l'oubli ne sont que des actes.

Exalter le dévouement, l'abnégation de la famille nombreuse, c'est bien ; l'aider c'est mieux.

C'est pourquoi l'augmentation des indemnités familiales et des indemnités de résidence est nécessaire. Elles devraient passer avant tout, s'il est vrai que le célibataire a peine à vivre avec son traitement, il est encore plus vrai que pour le chef de famille la difficulté est plus grande encore.

Malgré toute leur bonne volonté, à part des exceptions infiniment rares, des sans enfant ou des pères de fils unique ne peuvent avoir une conception suffisante des besoins réels d'une famille nombreuse et de l'impossibilité de celle-ci à se plier à certaines exigences qui ne gênent en rien un célibataire.

A la suite d'une démarche de l'Alliance Nationale, le président du Conseil, M. Poincaré écrivait le 18 août 1927 : « Ma sollicitude est tout acquise aux fonctionnaires chefs de famille, au sort desquels je serais par conséquent désireux de pouvoir apporter une nouvelle amélioration. Mais tout nouvel effort en leur faveur est subordonné aux possibilités financières. Une enquête va être entreprise et dès que je serai en possession des résultats, j'apprécierai la suite susceptible d'y être donnée.

Quant à votre suggestion de majorer les indemnités de résidence suivant les charges de famille, son adoption aboutirait à une transformation complète du régime actuel et ne pourrait être réalisée sans une étude préalable de ses répercussions à laquelle il va être procédé. »

Enquêtes, études, n'ont pas encore abouti à démontrer qu'il est urgent d'aider la famille. Mais, comme vous le voyez, l'Alliance Nationale nous a devancés, elle a déjà soumis nos revendications familiales au Président du Conseil. Il nous reste à se joindre à elle, à grouper nos efforts, à entrer en relations avec MM. Lefebvre-Didon, Landry, Duval-Arnould, François Marsal, Boverat, etc., leur montrer nos besoins pressants, et ce n'est que par de multiples démarches que nous arriverons au résultat qui fera régner un peu plus de justice en rendant possible la vie de ceux qui, jusqu'ici, n'ont connu qu'une chose : le sacrifice.

H. BABARY.

## INDRET

### Syndicat Professionnel d'Indret

Siège social : Rue de la Paix, La Montagne.

Bibliothèque et Permanence  
ouvertes tous les samedis, de 10 h. ¼ à 12 h.

TU N'ES PAS « NEUTRE » :

SYNDIQUE-TOI !

Toi qui me lis et dont l'ignorer le nom, mais dont la figure m'est connue (car je la rencontre partout), quelqu'un des nôtres t'a dit un jour : « Syndique-toi ! Tu lui as répondu : « Je regrette, mais je suis neutre ! »

Tu es neutre ? Est-ce bien sûr et en es-tu si certain que cela ? Etre neutre, c'est ne prendre parti en rien et rester en dehors... de tout... même des questions sociales, professionnelles et économiques qui te touchent de près, te prennent à la gorge, au cœur et aux... entrailles, car tu as beau être neutre, tu es bien obligé de manger comme tes camarades !

C'est donc entendu, réglé une bonne fois pour toutes : tu es neutre, absolument neutre. Le salaire qui sert à te nourrir, toi et les tiens, la durée du travail journalier, ton repos du dimanche, la sécurité de tes vieux jours, l'assurance en cas de chômage, de maladie, de mort... tout cela te laisse complètement froid. Neutre ! Non ? Alors, j'ai mal compris ? Tu es neutre seulement en face des Syndicats de nuance diverses et de programmes contradictoires. Tu n'as pas le temps de choisir et tu préfères rester chez toi, tout seul !

Tout seul ? Crois-tu que tu peux tout seul défendre tes intérêts et des droits ? Penses-tu que l'on t'écouterait, que l'on prendrait garde à ta plainte, à ton gémissement... et qu'on aura peur, si tu te fâches quelque jour, de tes menaces impuissantes de pygmée perdu dans la foule ? Tu aura beau avoir cent fois raison... et le prouver, on rira de tes arguments, car il n'y a que la force qui compte... Dis-moi donc : es-tu toujours neutre ?

Quoi ? Tu comprends la nécessité de l'action syndicale bâtie sur des principes

de justice et de fraternité, appuyée sur une force capable de se faire craindre et respecter. Ce qui te cause du dégoût, c'est la violence bête, c'est la haine à jet continu, ou plus simplement la déclamation qui ne mène à rien et qui ne s'arrête jamais.

Mais alors, mon vieux tu n'es pas neutre tu es des nôtres !

Hein ? Que dis-tu ? Le Syndicat, tu le comprends, tu le laisses faire, mais tu ne veux pas t'en occuper ? Ça, mon vieux, c'est pire que la neutralité pure et simple, c'est de la neutralité avec de la lâcheté pardessus. Tu laisses faire le Syndicat, c'est-à-dire que tu es bien content de profiter des avantages qu'il te procure, mais tu ne veux pas contribuer à les obtenir. Tu as peur de te créer des soucis, d'écourter ton repos, d'être mal vu de tes chefs ou de tes patrons, d'être blagué par les copains.

Quoi encore ? C'est moi qui ne comprends rien ? Tu n'as pas voulu dire cela ? Tu n'es pas un neutre, tu n'es pas un fainéant et tu n'es pas un lâche, tu étais simplement un pauvre type mal informé. Aujourd'hui que tu vois la situation, tu es prêt à faire quelque chose. Alors, récapitulons. Tu sais que tu as des intérêts à défendre ; Tu sais que cela n'est pas possible sans le secours du Syndicat ; Mais tu ne veux pas de n'importe quel Syndicat ; Tu en veux un qui soit sérieux, raisonnable, juste, pondéré ; Tu n'es donc pas un neutre, tu ne le peux pas, tu ne le veux pas.

Viens donc au Syndicat chrétien.

L'Ouvrier.

## MERCI

Merci, chers camarades, de l'empressement que vous avez mis à verser votre obole pour les chômeurs forcés d'Halluin. Notre appel ne fut pas vain. Nous vous en sommes reconnaissants, vous avez compris la circularité de la C. F. T. C.

Le trésorier est aussi heureux de constater que les fonds sont rentrés à jour fixe, afin que nous les fassions parvenir au plus tôt à l'U. R.

Notre C. F. T. C. fait un appel pressant à toutes les organisations. Nous devons y répondre par une instante propagande. Il faut aider nos frères d'Halluin, qui luttent depuis plusieurs mois. Ne nous contentons pas de souscriptions, qui est un moyen pécuniaire — il est vrai que l'argent est le nerf de la guerre — mais travaillons moralement autour de nous, faisons comprendre aux camarades de notre entourage ce que notre programme d'action a de logique et de beau, tout en restant sur le terrain professionnel.

## ECHOS DE NOS REUNIONS

Réunion du Conseil syndical du 27 avril

La séance est ouverte à 18 heures, au siège social. Etaient présents : R. Le Gall, président ; E. Nicolas, secrétaire de propagande ; F. Martineau, secrétaire ; P. Blain, trésorier ; V. Collet, P. Buord, G. Amiot, C. Boullery, L. Cormier.

Membres absents : G. Fouché, E. Le Bastard, F. Chatellier, A. Guet, C. Hamon. Notre président est heureux de constater que les camarades du Conseil assistent très régulièrement aux réunions. Elles sont toutes importantes, du fait que quelques membres soulèvent ou émettent des questions intéressantes, et nous insistons surtout sur ce point, que les camarades qui auront quelques propositions ou renseignements d'ordre général, de le faire en séance.

A l'ordre du jour figurait le Congrès des Syndicats professionnels de la marine, qui se tiendra à Paris les 29, 30 et 31 mai 1928, ainsi que le Congrès national de la C. F. T. C., qui aura lieu à la Pentecôte.

Notre président a été désigné à l'unanimité pour représenter notre groupement pendant ces différentes journées à Paris. Nous croyons savoir qu'il est chargé d'un rapport sur les revendications d'ordre général, ainsi que sur les élections aux différentes Commissions. Que de choses seront discutées et de projets élaborés, pendant ce Congrès de la marine, et peut-être quelques surprises pour certains. Mais nous l'avons prié de bien vouloir nous faire un résumé, afin que nous-puissions convoquer tous nos membres en réunion générale, dans la première quinzaine de juin.

Un pressant appel sera lancé et nous comptons bien y voir le Syndicat au complet pour ce jour, que nous fixerons par affiches et convocations.

Dans nos précédents numéros du « Messager Syndical », nous avions parlé du concert que nous organisons à l'occasion de la fête chrétienne du travail, hélas ! après quelques jours de retard, le 27 mai. Mais devant la nécessité de reculer cette fête à huit jours après la date fixée précédemment, nous avons cru quand même bon d'organiser une séance récréative, malgré la saison un peu tardive. Nous avons toujours compté sur le dévouement de nos amis, de leurs familles, pour qu'ils puissent venir nombreux applaudir nos artistes nantais et montagnards.

Le secrétaire de propagande a rappelé aux membres présents que la liste des ca-

marades désireux de faire construire sera close le 15 juin, au siège des Habitations à bon marché, 6, rue de Bel-Air, à Nantes. Maintenant que nous avons jeté les premières bases à La Montagne et que notre ami Nicolas a su prodiguer les encouragements et démontrer les avantages de faire construire à cette Société, qui est loin d'être une Société de capitalisation, mais d'entraide, il est bon de s'adresser, à l'avenir, pour renseignements complémentaires, à Léon Buerne, président de l'U. R., qui se tiendra entièrement à la disposition de nos syndiqués, car nous rappelons que notre secrétaire de propagande n'a été que le porte-parole. Nous l'en félicitons, il s'en est tiré de son mieux, sans aucune rétribution.

Avant de lever la séance, le président a rappelé aux syndiqués que pour les questions de revendications ouvrières, pensions, salaires, il fallait s'adresser à lui ou à F. Martineau, qui en assurent la correspondance avec la Fédération de la Marine, et non à notre secrétaire E. Nicolas, spécialement chargé de la propagande, de la J. S. C., de la bibliothèque, de la rédaction.

Le trésorier se fit un devoir de rappeler que les cotisations sont payables le 22 de chaque mois, et que les fonds versés aux collecteurs devront lui être remis avant le 30. En payant, réclamer le timbre fédéral.

Le Secrétaire de séance.

## Réunion de la Section des Jeunes

Plus de vingt jeunes avaient répondu à l'appel du secrétaire de propagande et se réunissaient le 12 mai, à 10 h. 1/4, au siège social.

Bravo les jeunes, continuez à faire une intense propagande autour de vous, amenez-y des adhérents ; il faut bien faire comprendre aux camarades d'atelier notre mouvement et le but de notre syndicalisme. E. Nicolas l'a démontré une fois de plus au cours de cette réunion, en y donnant lecture de son rapport sur les Jeunes syndicalistes.

Enfin il fut rappelé à tous de ne pas oublier le paiement des cotisations, le 7 de chaque mois, à votre collecteur.

Après avoir désigné quelques distributeurs de tracts et de programmes, pour le concert du 27 mai, la séance est levée à 11 h. ½.

Le Secrétaire de la J. S. C.,

G. GUILLOU.

## Personnel ouvrier des arsenaux

### PENSIONS

Soldes appliquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1928 :

Chefs ouvriers..... 8.430 fr.

Ouvriers..... 7.396 fr.

### Comment on calcule une pension

Principes à appliquer

Une pension d'ancienneté se compose d'un minimum correspondant à 25 ou 30 ans de services effectifs, et qui est égale : A la moitié de la solde moyenne des trois dernières années d'activité (si cette solde moyenne est supérieure à 12.000 francs), ou aux trois cinquièmes de cette solde moyenne (si elle est inférieure à 10.000 fr.). Pour les soldes moyennes comprises entre 10.000 et 12.000 francs, le minimum est uniformément égal à 6.000 francs.

Le minimum de la pension est d'abord d'ancienneté acquises, soit au titre de services effectifs accomplis au-delà de 25 ou 30 ans, soit de bénéfice de campagne (guerre, mer, colonies). Chaque année est égale, pour les pensions militaires, au cinquième de la solde moyenne servant de base au calcul de la pension.

### Pensions proportionnelles

Si le total des services effectifs et des années pour bénéfice de campagne est égal à 25 années (ou à 30, suivant le cas), le taux de la pension est égal à autant de vingt-cinquièmes ou de trentièmes de la pension qu'il reviendrait au pensionné s'il était admis à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Si le total des services effectifs et des années dépasse le minimum exigé pour avoir droit à la pension d'ancienneté, la pension est liquidée comme une pension d'ancienneté, en ajoutant au minimum de la pension, correspondant à 25 ou 30 ans de services, et par chaque année supplémentaire, un cinquième de la solde moyenne.

Nous donnons ci-dessous un exemple indiquant aux pensionnés la façon de se servir du barème des pensions et du tarif des soldes pour le calcul de leur pension.

Barème des pensions du personnel ouvrier des arsenaux :

Chefs ouvriers : Pension minimum, 5.058 fr. ; annuité, 169 fr.

Ouvriers : Pension minimum, 4.438 fr. ; annuité, 148 fr.

Exemple : Soit à calculer la pension d'un chef ouvrier réunissant au moment de sa retraite 27 ans de services (dont 5 ans,

3 mois de guerre), mais n'ayant que 2 ans, 3 mois, 5 jours de grade de chef ouvrier, soit 815 jours. Pour compléter la période de 5 ans (soit 1.080 jours), ce chef ouvrier se verrait attribuer dans le calcul de sa pension 265 jours de grade d'ouvrier.

Calculs : Multiplier 8.340 par 815, puis 7.396 par 265. Faire le total et diviser par 1.080 (8.430 et 7.396 sont les tarifs des soldes). On trouvera pour solde moyenne de base 8.176 fr.

Pension minimum..... 4.906 fr.

(3/5 de solde de base)

Une annuité, 163 fr.

Accroissement pour 7 annuités, 1.182 fr.

3 mois..... 1.182 fr.

Total de la pension lorsque la

péréquation totale aura été

réalisée..... 6.088 fr.

### La Péréquation des Pensions

au 1<sup>er</sup> Janvier 1928

Les calculs ont déterminé le montant de la pension lorsque la péréquation totale sera obtenue, mais la loi de finances du 27 décembre 1927 stipule, dans son article 68, que les pensions seront calculées sur la base des traitements et soldes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1928 et que la majoration de retraite attribuée aux retraités sera provisoirement réduite à un pourcentage déterminé chaque année par la loi de finances et fixé pour l'exercice 1928 à 70 % de la différence entre le montant de leur pension et le produit de la nouvelle liquidation.

Donc, pour obtenir la pension au 1<sup>er</sup> janvier 1928, les pensionnés devront :

1<sup>o</sup> Calculer leur pension d'après les tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 1928 (péréquation totale).

2<sup>o</sup> Déterminer entre la péréquation totale la différence de la pension dont ils sont actuellement titulaires (à l'exclusion des indemnités supplémentaires).

3<sup>o</sup> Prendre les 70 centièmes de cette différence.

4<sup>o</sup> Ajouter le chiffre obtenu à l'ancienne pension.

Le total donnera la pension qui sera concédée au 1<sup>er</sup> janvier 1928.

Appliquons un exemple :

Montant de la péréquation de 1924 3.027 fr.

Péréquation intégrale sur les tarifs 1928..... 6.088 fr.

Différence..... 3.061 fr.

70 % de cette différence..... 2.136 fr.

Péréquation au 1<sup>er</sup> janvier 1928,

3.077 + 2.136 = 5.213 fr.

## SAINT-NAZAIRE

### EMPLOYÉS

#### REUNION DU 28 AVRIL

La séance est ouverte par Linger, à 10 h. ½.

Villeneuve, sollicité par les conseils syndicaux d'employés et de métallurgistes, ne peut les représenter au Congrès fédéral. Linger n'est pas libre pour cette date. Le Conseil est d'avis de se faire représenter par l'U. R. Ouest.

Guillemot avise le Conseil que l'Union locale célébrera la fête chrétienne du travail le 17 mai. La messe sera dite à 11 h. ½ en l'église Saint-Gohard. Villeneuve précise que cette cérémonie devait avoir lieu en l'église de Saint-Nazaire, mais qu'une démarche antérieure de Mme Hervoché a fait changer d'avis. Pour concilier tout le monde, le président propose que la prochaine fois, on fêtera la Saint-Michel dans cette paroisse. On demandera même à Marcel Poimbeuf de venir sur cette époque.

Enfin Linger annonce au Conseil que M. Pressensac assistera, le 20 mai, à la réunion intersyndicale de Saint-Malo-de-Guersac.

La séance est levée à 11 h. ¾.

#### REUNION DU 14 MAI

La réunion n'a pu avoir lieu, trois conseillers seulement étaient présents.

La soirée n'a pas été perdue. Quelques cheminots sont venus en effet offrir leur collaboration aux employés. Nous en remercions.

## MÉAN-SAINT-NAZAIRE

### VISITE DE M. BUERNE

Le 13 mai, les membres du Syndicat féminin organisait une petite fête à laquelle avait été invité M. L. Buerne, président de l'U. R. de l'Ouest.

Invité dès le matin à donner une conférence aux chefs de famille, M. Buerne fut notre hôte toute la journée. Le sujet choisi, tout à fait d'actualité (le socialisme et la famille) lui attira les applaudissements du nombreux auditoire venu l'écouter.

L'après-midi, M. Buerne présida la séance. Les membres du bureau, tant du Syndicat masculin que féminin vinrent le saluer et lui exprimèrent, en quelques mots,

leurs remerciements et aussi leur reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte à leur section.

M. l'abbé Martin présenta alors M. Buerne à l'assistance. En termes délicatement exprimés, il salua le nouveau président de l'U. R. O. et annonce au public sa conférence. Le sujet les « Assurances Sociales » fut développé alors d'une façon nette et précise. Les avantages qu'on y trouve sont nombreux, aussi insista-t-il tout particulièrement pour que dans nos cercles d'études les questions s'y rapportant soient étudiées très sérieusement. Elles sont d'une importance capitale pour la famille.

Les applaudissements ne furent pas ménagés. Il renouvela ses remerciements pour l'accueil reçu et donna ses encouragements. La pièce fut alors enlevée avec brio et nos artistes du groupe féminin, à qui l'assistance ne ménagea pas ses applaudissements. Enfin, très belle journée dans notre section de Méan et merci à tous.

Le secrétaire : E. F.

## POITIERS

### Notre action en faveur de la fermeture des magasins le Dimanche

Lettre adressée à M. Aubertie

Inspecteur départemental du travail

Monsieur l'Inspecteur,

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à la mairie, le mercredi 21 décembre, à l'effet de statuer sur une demande d'ouverture des magasins le jour de Noël, présentée par M. Gabillaud, directeur des Galeries Parisiennes, ce dernier a cru devoir faire remarquer aux représentants des syndicats d'employés de la rue de Penthièvre et de la Bourse du Travail — qui protestèrent énergiquement contre une pareille dérogation — que tous les dimanches, certains commerçants ouvraient leur magasin avec du personnel.

Comme vous le voyez, il y a là un délit grave et nous espérons qu'il s'agit de vous le signaler pour que cet abus disparaisse et pour que la loi sur le repos hebdomadaire soit désormais respectée dans toute sa rigueur.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président : JORAND.

A la suite de cette intervention, nous avons reçu de l'Inspecteur du Travail la réponse suivante :

Poitiers, le 15 février 1928.

M. Aubertie, inspecteur départemental du travail, à M. Jorand, président du Syndicat des Employés.

Monsieur,

Votre lettre du 10 février est un peu trop vague pour me permettre de saisir rapidement les contraventions que vous avez pu constater.

Le 5 février courant, j'ai pu dresser deux poursuites contre un épicer et une contre un marchand de chaussures. Si vous voulez bien m'indiquer de manière précise les infractions que vous connaissez, je suis à votre disposition pour les faire cesser.

Mais j'insiste sur ce fait, pour obtenir un résultat complet et rapide, apportez-moi votre concours sous la forme que je vous demande.

Veillez, etc...

Aussitôt cette lettre reçue, les membres du groupe de propagande reçurent la consigne de parcourir les rues de Poitiers, le dimanche 19 février, et de noter tous les commerçants ouverts, à condition qu'ils emploient du personnel, ne fût-ce qu'un seul employé.

Cette ronde, sérieusement faite, a permis de constater qu'un certain nombre de magasins, notamment de magasins de Nouveautés et confections, étaient ouverts le dimanche matin, jusqu'à midi, et dans plusieurs nous avons constaté du personnel n'appartenant ni de près, ni de loin à la famille de l'employeur.

Nous nous sommes empressés d'en faire part à M. l'Inspecteur du Travail, l'assu-

Vous cherchez des MEUBLES

de fabrication soignée, à un Prix modéré, adressez-vous à

LA FABRIQUE DE MEUBLES MASSIFS

21, Rue Mercœur - NANTES

Conditions spéciales aux familles des Syndiqués

## PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

YVE GUILMET-FERRADOU

SUCCESEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

## Clinique du Bocage

Avenue Emile-Boissier

(près la Place Canclaux)

Tél. 132.77 NANTES Tél. 132.77

### CLINIQUE MÉDICALE

Elle reçoit des malades en observation et des convalescents

### CLINIQUE CHIRURGICALE

### CLINIQUE D'ACCOUCHEMENT

Installation moderne, hygiène et confort

Conditions toutes spéciales

aux Familles faisant partie du Syndicat

rant de notre entier concours et lui indiquant les maisons ouvertes et celles dans lesquelles nous avons constaté la présence de personnel.

Nous avons reçu, depuis, une longue lettre très encourageante pour nous, de l'Inspecteur du Travail. A cause de certains détails intéressants et des mesures que compte prendre M. Aubertie, nous ne publions pas cette lettre. A notre prochaine assemblée générale d'avril, nos camarades en auront connaissance.

D'autre part, nous soumettons à M. l'Inspecteur du Travail l'idée d'obtenir, d'accord avec un certain nombre de commerçants, un arrêté préfectoral obligeant tous les magasins à fermer le dimanche, que les patrons occupent ou non du personnel. De cette façon, il n'y aurait plus d'histoire. Point n'est besoin de se coller le nez contre une vitre pendant une demi-heure pour tâcher de savoir si derrière un employé, quand ce n'est pas plusieurs. Nous estimons que le dimanche doit être jour de repos pour tout le monde.

Au sujet de ce projet, M. Aubertie nous a répondu ainsi :

« La meilleure solution serait, en effet, de faire ordonner la fermeture des magasins. Vous savez que je suis tout acquis à cette idée, mais vous connaissez aussi les difficultés rencontrées pour cela. Cela signifie simplement de ma part que des efforts seront encore nécessaires pour obtenir ce résultat.

Nous ne nions pas les difficultés ; il y en a. On se heurtera à certains commerçants qui, sans savoir pourquoi, par habitude invétérée sans doute, car nos pannes prolongées devant leur magasin le dimanche nous ont prouvé qu'ils ne vendent rien — refusent de se plier à une mesure d'intérêt général. Mais, par contre, nous connaissons des commerçants qui ouvrent le dimanche sans personnel et qui seraient très désireux de fermer si tous les magasins étaient tenus d'en faire autant. Ceux-là nous apporteront leur concours, nous le savons. A plusieurs reprises, ils nous ont demandé d'agir. Enfin, nous aurons avec nous, bien entendu, ceux qui déjà ferment et qui doivent trouver bien ridicules leurs collègues qui ouvrent.

Mais nous comptons surtout sur nos camarades employés et syndiqués, pour nous signaler les abus qu'ils constatent ou pourraient constater. On nous dit souvent : vous ne faites rien ; mais, en vérité, pouvons-nous tout voir ? Il faut se donner la peine, quand on constate quelque chose de répréhensible, d'en faire part immédiatement au président du syndicat : la chose est facile.

On peut le dire et on doit même le dire, si certains abus se commettent, si les tra-

## A VENDRE A NANTES

(dans divers quartiers)

## TERRAINS A BATIR

de toutes contenance

TOUTES FACILITÉS DE PAIEMENT

La plupart de ces terrains conviennent tout particulièrement

**A LA VILLE DE REIMS**  
MAISON DE CONFIANCE

**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE  
DE NAVIGATION A VAPEUR

Service des Messageries de l'Ouest  
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49

Service de voyageurs et marchandises  
sur la Loire,  
les côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

**CRÉDIT NANTAIS**  
Société Anonyme - Capital 30 Millions  
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient,  
Morlaix, Quimper, Vannes

41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE  
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART  
pour Eglises et Appartements

**Henri UZUREAU**

Peinture - Vitrerie - Décoration  
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS  
**A. MOTTAIS**  
6, Rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres  
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE

Maison se recommandant  
par la qualité de ses articles  
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État

**BONS D'ÉPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels

**B. FRANÇOIS**  
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

Chaussures en tous genres

**Joseph CLEMENT**  
20, Rue Grande-Besle - NANTES

Remise 15 % à MM. les Ecclésiastiques  
et Communautés  
10 % aux membres du Syndicat  
et à toutes Associations Religieuses

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de

**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CACAO L. REVAULT**

Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)  
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C<sup>o</sup>  
4, Rue Mercœur Tél. 146.90

**CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES**  
Ceintures Médicales en tous Genres

**E. LETHU** ATELIERS ET TISSAGE  
A SAINT-NAZAIRE

6, 8, 10 Passage Pommeraye  
NANTES PRIX DE FABRIQUE

**TOUS TISSUS ÉLASTIQUES**  
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie

**A. THURET**  
26-28 Rue de Verdun, NANTES

Tous les Appareils et Fournitures générales  
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs  
Spécialités Kodak, Estampes d'Art  
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie

Ancienne Maison H. PÉNOT

**Lucien DENIAU, succ<sup>r</sup>**  
6, Place du Change, NANTES

Agrandissements, Charbon, Pointe sèche  
Travaux Industriels et Amateurs  
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS  
GLACES & MIROITERIE - TENTURES  
Installations complètes pour tous genres de commerces

**P. AFFILÉ**  
21, Rue Saint-Léonard - NANTES

Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat  
Chrétien

Monuments Funéraires  
TAILLÉS ET POLIS

**BRONZES - MARBRES**

**Sté des GRANITS de l'OUEST**  
MAGASIN : 20, Rue Mercœur  
USINE : Rue de Roche-Maurice  
Tél. 128.97 NANTES

Pour vos Achats  
Vins de Table - Vins fins et Liqueurs  
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

**THÉOPHILE GUILLON**  
ou vous trouverez le plus grand choix  
de vins et aux meilleures conditions  
La "FINE-BRETAGNE"  
La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin  
Téléphone 148.97  
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Installations Sanitaires

**A. ETOURNEAU**  
12, Quai Duguay-Trouin - NANTES  
Téléphone : 112.38

SUCCURSALE A POITIERS, Rue J.-de-Grailly  
Téléphone : Poitiers 5.26

Meublez-vous chez

**HAURY**  
1 et 3, rue du Pont-Sauvetout  
A NANTES

MAISON DE CONFIANCE  
Remise de 5 % aux Membres du Syndicat

**BISCUITERIE NORMANDE**  
1 bis, Quai Turenne, NANTES - Tél. 131.29

PRODUITS UNIQUES :

- Le Normandy Caprice ;
- Les Petits Cakes ;
- Le Prince de Galles ;
- Grosses Madeleines fondantes ;
- Le Chocolat « Joyeux Réveil » ;
- de l'Abbaye de Tinchebray (Orne).

MASSAGE FACIAL - MANUCURE  
Coiffure de Dames - Parfumerie  
COIFFURE A DOMICILE POUR MARIAGES

**Jane Mahaud**  
19, Rue des Vieilles-Douves  
(près des Marchés du Bon-Pasteur)  
NANTES

Conditions spéciales aux Syndiqués

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES  
T. S. F.

**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)  
Rayon spécial d'Articles de Travail

**MAISON ARROUET**  
2, Rue Bon-Secours - NANTES

LITERIE Maison de confiance vendant bon marché  
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS Remise de 5 % aux Syndiqués

CYCLES et MACHINES A COUDRE

**L. LEVÊQUE**  
13 et 13 bis, Place Viarme - NANTES

NEUF ET OCCASIONS  
Réparations et Accessoires  
de Machines de toutes Marques  
Remise de 5 % aux Syndiqués  
sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**CHAUSSURES CHARLES TESSIER**  
5, Rue de Feltre (face au marché)  
NANTES

Maison de Confiance - La plus ancienne de l'Ouest

**RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire**  
Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

**Société Générale**  
18, Rue Lafayette  
NANTES

BANQUE - CHANGE - BOURSE

GRAVURE SUR MÉTAUX  
Anc. Maison FOURNIER et ARNOUX  
Fondée en 1835

**JEAN TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État  
10, Rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs  
Folioyeurs - Vignettes et Timbres élastiques  
pour tous usages - Plaques email de  
toutes formes et dimensions - Fournitures  
générales : encres, tampons, etc., etc...

**L'Alliance Régionale de l'Ouest**  
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES  
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 113.82

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. René DELAFOY, anc. député, Président. MM. Etienne HIBON, \*.  
Charles HAENTJENS, Vice-Président. Anatole MANCEAU, ancien député.  
Jean BABIN-CHEVAÏE. Robert PERGELINE, \*.  
Hippolyte BARDON, Assureur. Raymond RICHOU, \*.  
Jules BONDUËLLE, \*.  
R. C. Nantes 739 B.

**RIPOCHE et C<sup>ie</sup>**  
2, Rue Pierre-Landais, NANTES  
Téléphone 113.33

Transports Automobiles - Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**NANTES-DENTAIRE**  
13, Rue Lafayette - NANTES

Cabinet dentaire ouvert tous les jours  
de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

CHIRURGIENS DENTISTES de la FACULTÉ de MÉDECINE de PARIS  
Traitement et Extraction des Dents sans douleur  
Dentiers les plus perfectionnés - Prix Modérés

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

**Favreau et Lavageau**  
TELEPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**SAINTE-MARGUERITE**  
La villégiature la plus agréable  
**LA MER - LA PLAGE - LE BOIS**

Achetez un Terrain - Faites construire une Villa

EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ - PRIX MODÉRÉS

Entre **SAINT-BRÉVIN-L'Océan** et **SAINT-MICHEL**  
**LOTISSEMENT DE L'ERMITAGE**

Terrains de toutes Contenances, à partir de DIX FRANCS le mètre  
Toutes Facilités de Paiements

S'adresser : **SOCIÉTÉ D'EXTENSION DE NANTES** - 2 bis - Rue Dugommier

ENTREPRISE DE CHARPENTES

**P. Oheix**  
Avenue du Grand-Clos (Boulevard Lelasseur) NANTES

Chantier : Rue de la Gourmette

Entreprise Générale de Peinture

**L. Chatellier, père et Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone 125.13

Conditions spéciales aux Familles des  
Syndiqués qui font construire une habi-  
tation familiale.

PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF  
FUMISTERIE

**A. Biton & Ancelin**  
ENTREPRENEURS  
31, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone 117.49

COUVERTURE - PLOMBERIE

Ancienne Maison B. BARBÉ

**Raymond PAILLAT, succ<sup>r</sup>**  
65, Rue Saint-Donatien - NANTES

Appareils Sanitaires ; Salles de Bains  
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

**COOPÉRATION**  
MAISONS ACCORDANT DES REMISES AUX SYNDIQUÉS  
NANTES

Maisons à ajouter à la liste donnée dans le journal de Février 1928 :

Meubles BOEFFARD, 4, rue Pont-Arche-Sèche ; 5, rue Pont-Sauvetout ; 2,  
3 et 8, rue Mercœur..... 5 %  
J. TERRIEN, Gravure sur métaux, 10, rue Cacault..... 10 %  
HACHET, Papeteries du Phnix, 23 bis, rue Jean-Jaurès..... 10 %

EXPERTISE IMMOBILIÈRE

**G. CADOU**  
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT  
48, rue Desaix - NANTES  
TÉLÉPHONE 126.32

Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes  
de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés,  
Vente et Achat d'Immeubles.

vailleurs n'occupent pas dans le monde  
économique et social la place à laquelle  
ils auraient droit, c'est de leur faute. Si  
tous étaient syndiqués (2 francs par mois,  
qu'est-ce que c'est, et avec votre rayon  
d'achats en commun, on en gagne 20 par  
mois), et si tous voulaient apporter en  
même temps que leur cotisation un tout  
petit peu de dévouement, pas grand-chose,  
le sort des travailleurs serait vite amé-  
lioré.

On ne répètera jamais assez que notre  
sort est entre nos mains.

LE CONSEIL SYNDICAL.

**A NOS ANNONCEURS**

La Commission du *Messageur Syndical* se  
fait un agréable devoir d'adresser ses plus  
sincères remerciements à tous les indus-  
triels et commerçants qui ont bien voulu  
consentir à faire de la publicité dans notre  
journal. Tout en ne négligeant pas, avec  
raison, les intérêts matériels, ils ont ainsi  
montré la sympathie que leur inspire nos  
organisations syndicales chrétiennes, qu'ils  
savent opposées à toute idée de luttes de  
classes et ne cherchant l'amélioration du  
sort de l'employé que par la collaboration  
cordiale de l'employeur et du salarié.

Grâce à cette manne publicitaire qu'ils  
nous ont apportée, notre journal pourra  
continuer à paraître dans le grand format  
que nous lui avons donné depuis le mois  
de janvier. Dût notre modestie en souffrir,  
nous sommes forcés de signaler ici les  
félicitations et les encouragements qui  
nous ont été adressés pour cette transfor-

mation et qui se sont manifestés par la  
remise de nombreux abonnements, dont  
nous remercions sincèrement les souscrip-  
teurs.

Nos annonceurs, et avec eux tous les  
industriels, commerçants, banques et  
comptoirs qui s'intéressent à nos organisa-  
tions catholiques, nous permettront-ils de  
leur adresser une nouvelle demande, ou  
plutôt de leur rappeler celui de nos ser-  
vices que nous considérons comme l'un  
des plus importants de nos syndicats.  
Nous voulons parler du « Service de Plac-  
ement ». Nous avons toujours un certain  
nombre de syndiqués qui cherchent des  
emplois, d'autres qui désireraient amé-  
liorer leur situation ; malheureusement, nous  
ne pouvons pas leur donner à tous satisfac-  
tion, car les offres sont plutôt rares.  
Aussi serions-nous désireux d'en recevoir  
davantage, car le placement est pour nous  
un des principaux moyens de recrutement.  
Nous demandons donc à tous, employeurs  
et employés, de bien vouloir nous signa-  
ler les emplois qui, pour une raison quel-  
conque, seraient vacants ou sur le point  
de l'être, et par avance nous leur disons  
un cordial merci.

La permanence pour le Service de Plac-  
ement est ouverte :

Pour les hommes, 6, rue de Bel-Air :  
les mardis, jeudis et samedis, de 18 à  
19 heures ; les mercredis et vendredis, de  
19 à 20 heures.

Pour les dames, 16 bis, rue Talensac :  
tous les jours non fériés, de 8 h. à 11 h. 1/2  
et de 12 h. 1/2 à 18 h. 1/2. Téléphone 134.09.

Le Gérant : FOULON PAUL.  
Imp. DUPAS & C<sup>ie</sup>, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

**SAINT-NAZAIRE**

HENRY, Sabotier, rue des Caboteurs, 51..... 5 %  
CADAYE, Modes, 44, rue du Palais..... 10 %  
DUVAL, Modes, rue du Palais, 29..... 15 %  
KERUELX, Confections, Tissus (à tous les rayons), rue Villès-Martin..... 10 %  
Madame Veuve LEROUX, 25, rue du Palais..... 10 %  
A LA DUCHESSE ANNE, rue Villès-Martin, 22..... 5 %  
LEHUEDÉ, Tissus, rue du Calvaire..... 4 %  
GENELIER, Tissus, 5, rue de Nantes..... 5 %  
FABRE, « Cité Ouvrière », Chaussures, rue de Méan..... 10 %  
GAVVRY, Chaussures, 41, rue Alcide-Benoist..... 5 %  
BELLANGER, Chaussures, rue du Palais, 36..... 10 %  
AIME, Parapluies, 10, rue Villès-Martin..... 5 %

COZ « A la Fourmi », 3, rue Amiral-Courbet..... 5 et 10 %  
YVER, Articles de Ménage, rue Villès-Martin, 30..... 5 %  
LANDAS, Articles de Cave, Ménage, rue du Palais, 20..... 5 %  
LEGROS, Meubles, Tapiserie, rue Villès-Martin, 32..... 5 %  
MAHE-BERTREUX, Opticien, 19, rue de Nantes..... 5 %  
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH, place Marceau, 20..... 10 %  
AMIAUD, Librairie, Papeterie, 40, rue de Paris..... 10 %  
HENRY, « Magasins Réunis », rue de Nantes..... 5 %  
JOURDRIN, Pharmacien, rue de l'Océan..... 10 %  
GUEGUEN, Pharmacien, 39, rue de Nantes..... 10 %  
ACREMANN, Pharmacien, place Marceau..... 10 %  
BONNAIRE, Pharmacien, rue Villès-Martin..... 10 %  
Docteur EMERY, Pharmacien, 28, rue du Prieuré..... 10 %  
SAINTE-MARIE, rue du Calvaire..... 3 et 5 %  
BAZAR DE L'INCROYABLE, rue des Halles..... 6 %  
HOFMANN, Peintre, rue de la Paix, 25..... 5 %  
LOREAL, Chapelier (sauf les casquettes)..... 5 %  
PETIT SAINT-ETIENNE, place Marceau..... 5 %  
LAURENT, Drogiste, place du Bassin..... 5 %  
A SAINTE-CECILE, rue de Nantes..... 5 %  
A LA BRODEUSE, rue Villès-Martin (sauf sur le fil et le coton)..... 5 %  
Docteur SOUPAULT (sur consultations), rue Amiral-Courbet..... 5 %  
BAZAR de la rue du Palais, 21..... 5 %  
ZOLET, Marchand de Vaiselle, rue de Méan, 6..... 5 %  
JEHAN, Ménage, Chauffage, rue du Bois-Savary..... 5 %  
ORDRONNEAU, Bijouterie, 6, rue Villès-Martin..... 5 et 10 %  
ROBIN, Horloger, rue du Palais, 19..... 5 %  
GAUTIER, Cidre, 41, rue Thiers..... 5 %  
VERGNE, Parapluies, 23, rue du Palais..... 5 %  
FERRON, Imprimerie, 22, rue du Palais..... 5 %  
LAMOUREUX « A Jeanne d'Arc », Vêtements pour Hommes, rue de Nantes..... 5 %  
BERNARD, Vins, rue des Halles..... 5 %  
LEFUR, Transports et Déménagements, rue de la Gare..... 5 %  
TRAVERSE, Chaussures, 45, rue de Paris..... 8 %

**TRIGNAC**

M. BICHON, Produits Damoy, Epicerie..... 5 %  
HIMENE, Tissus, Chaussures, Confections..... 5 %  
N. B. - Ces acomptes ne sont dus que sur les achats faits au comptant et sur  
présentation de la carte syndicale, visée chaque année par les Trésoriers.

Tél. 123.28

**NANTES** **LA CHATELAINÉ** **SAINT-NAZAIRE**

- R.C. 553 -